



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 1 - séance du 7 septembre 2021

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal
4. Election de la Secrétaire
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 (seconde partie) et approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021
6. Communications du Bureau
7. Communications de la Municipalité
8. Election de la commission de gestion
9. Election d'un délégué à l'ASIRE
10. a) Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2021-2026 Fr. 50'000.00 par cas
b) Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr. 40'000.00 par cas pour la durée de la législature 2021-2026
c) Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026
11. Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2021-2026, montant proposé Fr. 40.00
12. Propositions individuelles
13. Divers

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun. Afin de respecter les normes sanitaires, les membres qui désirent prendre la parole peuvent se lever et enlever leur masque pendant qu'ils s'expriment.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le règlement du Conseil communal est à disposition de chacun. Le Président invite les Conseillers à en faire lecture. Plusieurs exemplaires en version papier sont disponibles et la version informatique est consultable sur le site internet de la commune.

1. Appel

Mesdames et Messieurs Dutruy Nicolas, Glauser Michel, Mermoud Paul, Miazza Raphaël, Risch Claude, RoCHAT Stany, Romanens Anne-Marie et Vulliamy Sara se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Assermentation

M. le Président assermente ensuite un nouveau membre, M. André Strautmann. Il prête serment et peut ainsi participer aux délibérations du Conseil de ce soir.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

4. Election de la Secrétaire

M. Le Président présente la Secrétaire Mme Cindy Grize. Elle est élue à l'unanimité étant la seule candidate au poste de secrétaire du conseil communal.

5. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 (seconde partie) et approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2021

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 17 juin 2021 ainsi que celui de la séance du 23 juin 2021 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il y a 2 remarques.

M. le Président précise que lors de l'élection à la commission de gestion, M. André Strautmann n'était pas assermenté. Après avoir contacté le Préfet, ce dernier a proposé de refaire l'élection. Il n'est pas possible d'élire un membre non assermenté. Le procès-verbal du 17 juin 2021 est accepté avec 2 abstentions.

Mme Stéphanie Masala intervient sur l'erreur orthographique de son nom.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2021 est accepté avec 6 absentions.

6. Communications du Bureau

M. le Président propose que les annexes en format pdf (procès-verbal précédent, préavis, rapport de commission) aux convocations soient dorénavant envoyées par courriel, ceci par souci d'économie et d'écologie.

M. le Président rappelle que les rapports de commission doivent parvenir 48h avant la tenue de la séance de la Municipalité ainsi qu'au Président. Le document doit être converti en pdf (document non modifiable).

Les prochaines dates pour le dépouillement sont les 26 septembre 2021 et le 28 novembre 2021. Les élections cantonales auront lieu le 20 mars 2022 avec l'élection au Grand Conseil.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

Souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil communal. Il explique le but de la délégation de compétences. Il cite ses dicastères (administration générale, finances, informatique, police des constructions, aménagement du territoire).

Son remplaçant est M. Laurent Vulliamy qui se charge des eaux-épurations-STEP, gestion des déchets, services industriels, cimetières.

Explique aux membres du Conseil qu'ils peuvent intervenir en cas d'incivilités. Des dégradations (vitres cassées) ont eu lieu à plusieurs reprises. Si cela se reproduit, il est envisageable d'installer des vidéos surveillances dans le préau de l'école ainsi que dans le garage. M. Le Syndic cite également le sujet de la cybercriminalité, à ce jour rien à signaler mais la commune peut également intervenir si besoin.

M. Benjamin Jaquier :

Informe de ses dicastères (pompiers, PCi, police, écoles, sports, environnement). Il reprend la place de Mme Annie Marguerat concernant la PCi. Il informe l'acquisition d'un nouveau véhicule pompier (VW T6) pour de meilleures interventions ainsi que la pose d'un radar mobile installé le 21.06 et le 01.07.2021 dans le village.

Une séance a eu lieu au sein de l'ASIRE où Mme Masala a été élue scrutatrice.

M. Patrick Pochon :

Informe de ses dicastères (bâtiments communaux, EFAJE, culture, domaines et chemins, paroisses).

Responsable de la déchetterie. Il informe de la rénovation en cours de la façade de l'église. Il s'agit d'un bâtiment classé historique, pour cette raison, la durée des travaux sera plus longue.

M. Alexandre Perusset demande la parole concernant le dépôt illégal de déchets au stand de tir. L'utilisation d'une vidéo surveillance serait-elle utilisable pour sévir ?

M. le Syndic répond qu'un règlement n'est pas simple à mettre en place (domaine public ou privé). Il faut des accords des services cantonaux. La récupération des données n'est pas simple. Audit contraignant.

8. Election de la commission de gestion

Suite à l'intervention de M. le Président au point 5, il demande aux membres de ne pas hésiter à se manifester en cas d'erreur.

M. Marcel Staub prend la parole et présente Mme Rodriguez Lamelas Monica et MM. Freiermuth Daniel, Staub Marcel et Strautmann André qui sont élus par acclamation (3 commissaires et 1 suppléant).

9. Election d'un délégué à l'ASIRE

Mme Noémie Friderici se propose et est élue unanimement déléguée suppléante.

10. a) Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2021-2026 **Fr. 50'000.00 par cas**
b) Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **Fr. 40'000.00 par cas** pour la durée de la législature 2021-2026
c) Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Chaque conseiller a reçu des explications sur les trois points susmentionnés avec la convocation du jour. Le Président propose de mettre au vote les sujets, l'un après l'autre :

- Acquisition et aliénation d'immeubles (y compris servitudes), montant demandé pour la législature 2021-2026 : **Fr. 50'000.00 par cas**

Le Président ouvre la discussion. Il n'y a pas de question. Le montant proposé est accepté avec 1 abstention.

- Demande générale pour l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de **Fr. 40'000.00 par cas**, pour la durée de la législature 2021-2026

Le Président ouvre la discussion. L'augmentation de Fr. 15'000.00 suscite une question, le montant de la législature précédente était de Fr. 25'000.00.

M. le Syndic prend la parole et précise que ce montant n'est pas suffisant en cas de besoins imprévisibles et urgents uniquement.

Le Président passe au vote : la proposition est acceptée à l'unanimité.

- Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Le sujet ne suscite pas de question. L'autorisation est accordée, à l'unanimité.

M. le Syndic donne des explications à ce sujet. En cas de conflits avec des citoyens, l'autorisation du Conseil doit être demandée. La Municipalité pourra donc agir et obtenir l'autorisation générale de plaider.

11. Fixation du montant des jetons de présence du Conseil communal pour la législature 2021-2026, montant proposé Fr. 40.00 la séance

Le Président informe les membres du Conseil que le montant de Fr. 30.00 a été fixé il y a déjà 10 ans. Il reste un montant symbolique. Un jeton de présence de Fr. 40.00 par séance est proposé. Le vote confirme ce montant avec 1 avis contraire.

M. le Syndic prend la parole et informe que les Fr. 40.00 demandés sont supportables par la commune, cela représente une incidence de Fr. 1'000.00 à Fr. 1'200.00 sur le budget.

12. Propositions individuelles

Ce point tombe faut de matière.

13. Divers

M. Cyril Bezençon constate que sur la route reliant Goumoëns-la-Ville et Goumoëns-le-Jux, des traitillés ont été marqués au sol à chaque entrée de chemin bétonné. Que cela signifie ?

La Municipalité se renseignera sur le sujet pour le prochain Conseil. S'agissant d'une route hors localité, le canton est concerné.

Mme. Muriel Bardet demande des nouvelles au sujet de la piste cyclable. Une opposition est en cours.

M. Jean-Charles Bollini intervient et revient sur 2 objets en suspens de la dernière législature. Le premier est sur la révision des priorités dans les carrefours. Des mesures de comptage seront réalisées au printemps 2022. Le second objet est sur l'évacuation des tas de terre. La Municipalité a demandé des devis pour l'évacuation de cette terre.

M. Roger Turin demande pourquoi les cloches de l'église ne sonnent plus. S'agissant de travaux délicats sur la façade, elles ont été mises hors service.

M. Alexandre Perusset demande pourquoi les tas de terre n'ont pas été évacués par l'entreprise générale lors des travaux. L'évacuation est prévue cette année encore.

Mme Monica Rodriguez Lamelas demande si le terrain de foot restera à son emplacement actuel, la réponse est oui.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h30, en rappelant la date du prochain Conseil, soit le 27 octobre 2021 (arrêté d'imposition).

Le Président :

La Secrétaire :